

Nbr. SITE	1	2	4	63	78	97
Nom de site	KARA VOYNDOU	GAUDI GOTTI	BOKE DIALOUBE	BAKHAYA	HAMADI OUNARé	TOUBA LINGUARE
Données recueillies lors de la construction						
projet	Rectificatives 1999	Rectificatives 1999	Budget national d'équipement	95FM/BID	CEAO	FED2
entreprise	SASIF	SASIF	SASIF	SASIF	INTORAFOR COFOR	SONAFOR
Année	2000	2000	1991	1986	1987	1977
Date de démarrage	1999/12/26	2000/4/10	1991/3/28	1986/6/28	1987/2/5	1977/1/31
Date d'achèvement	2000/3/9	2000/7/5	1991/5/7	1986/9/25	1987/2/18	1977/2/8
	74	86	40	89	13	8
Forage	22" 15m 14-3/4" 102.13m 9-7/8" 220m	22" 10m 14-3/4" 99.87m 9-7/8" 185m	22" 16m 14-3/4" 69m 9-7/8" 174m	22" 20m 17-1/2" 33m 14-3/4" 81m 9" 100m	22" 11m 14-3/4" 76m 9-5/8" 131.8m	15" 85m 9-7/8" 268m
Profondeur de forage	220	185	174	100	131.8	268
Profondeur de tubage	216.9	183.27	170.86	99	112.2	266
Diamètre de tubage	18" 0-15m 10-3/4" +1-101.59m 4-1/2" 94.09-193.81m 4"PS 213.92-217m	16" 0-10m 10-3/4" +1-99m 4-1/2" 91.10-160.18m 4"PS 180.29-183.37m	16" 0-15m 10-3/4" +1-65.29m 4-1/2" 69-148m 4"PS 167.81-170.86m	16" 0-33m 10-3/4" +0.88-81m 4-1/2" 71-100m	18" 0-11m 8-5/8" 0-70.38m 4-1/2" 70.38-112.2m	10-3/4" +0.7-85m 4-1/2" 79-266m
Emplacement de la crépine	194.1-213.92m	160.53-180.29m	148-167.81m	81-96m	87.2-107.17m	240-260
longueur de crépine	19.92	19.76	19.81	15	19.93	20
Taille de la fente	1mm	1mm	Slot10	pas ecrie	Slot25	Slot20
NS	52.85	26.87	19.24	34.09	15.88	40.2
Nappe	Maestrichtien	Maestrichtien	Maestrichtien	Eocene	Maestrichtien	Maestrichtien
Débit d'essai	51	88	105	30.7	56	50.64
Rabattment	8.3	16.28	15.31	0.64	15	12.52
ND	61.15	43.15	34.55	34.73	30.88	52.72
Débit spécifique	6.1	5.4	6.9	48.0	3.7	4.0
EC	-	-	-	-	-	-
pH	7	-	7.4	7.5	5.9	7.4
TH	395	-	-	-	-	-
Cl-	10.65	-	17.7	66.7	9.2	40.4
HCO3-	268.4	-	274.6	256.3	30.5	265.4
SO4-	56.64	-	78.8	4.3	-	293
Na+	31.9	-	26.7	40.9	0.9	148
Ca+	44.09	-	54.5	68.9	7.2	62.9
Mg+	22.6	-	32.6	12.3	1	20.9
K+	19.1	-	0.4	0.4	-	15.2
TDS	274	-	400	400	40	806
F-	0.4	-	0.45	<0.1	0.3	0.55
				fiabilité douteuse valeur cause de valeur élevée de TDS, HCO3		
Situation present						
Equipe	Naganuma/CISSE	Naganuma/CISSE	Naganuma/CISSE	Naganuma/CISSE	Naganuma/CISSE	Naganuma/CISSE
Date	20-Jan	20-Jan	20-Jan	23-Jan	21-Jan	22-Jan
réponse	conducteur	conducteur	conducteur	conducteur	conducteur	conducteur
Niveau	52.5	26.63	18.5	pas possible	15	42.68
Matin	4-7	6-11,12	8-9	auto, system solaire	7-10	9-11
Soir	-	-	16-19	auto, system solaire	15-19	5-8,10
Temps de fonctionnement	2-4	4-5	4-6	environ 3-6	5-6	5-7
pH	7.13	7.1	7.12	7.75	6.68	7.77
EC	48.4	56.2	54	52.9	9.25	112.4
Température	42	33.9	32.7	24.4	24.6	28.4
Couleur	légère	légère	légère	Aucune	Aucune	Aucune
Goût	Aucune	Aucune	léger goût de fer	Aucune	Aucune	bonne
Odeur	Aucune	Aucune	légère odeur de fer	Aucune	Aucune	Aucune
Modification de la profondeur de pompe	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
Changement de tuyaux	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
Raison	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
Puits	1	Aucune	plus de 20 dans la vallée	1	beaucoup	Aucune
Niveau	>60m	-	13.52	>30m	-	-
Données recueillies lors de la construction						
NS	54.1	77	19.1	-	-	43
ND	54.4	77	29.45	-	51	-
Débit	30	30	45	11	78	28.5
Tête de pompe	70	27.5	35.1	41.25	-	58.5
Bas de pompe	72	29.5	37.01	42.85	-	-
HMT	72.65	69.5	62.8	61	94.5	81
Marque de la Pompe	KSB	KSB	KSB	EBARA	KSB	KSB
Modèle de la Pompe	UPA150S-34-12	UPA150S-34-9	UPA150S-48-7	40BHS215 3.7	UPA200-21-6a	UPA150S-34/10
Evaluation						
Evolution de niveau	-0.35	-0.24	-0.74	#VALUE!	-0.88	2.48
Evaluation en niveau	Aucune évolution n'a été clairement déterminée parce que la définition de 0m semble avoir changé après construction de la cabine laquelle a été à 30-50cm du sol.	< -	< -	Il n'est pas possible de le mesurer, mais la DGPRE rapporte un rabattment d'1m/10 ans sérieux à l'instar de la zone du littoral nord.	Aucune évolution n'a été clairement déterminée parce que la définition de 0m observé depuis la mise en place de l'installation d'AEP laquelle a été à 30-50cm du sol.	le niveau d'eau a connu une certaine évolution depuis que le puits a été foré, par contre aucun changement n'a été observé depuis la mise en place de l'installation d'AEP. La DGPRE ne signale aucun abatement du niveau d'eau dans cette région.
La DGPRE n'a pas procédé à l'évaluation de qualité de l'eau						
Espace entre la pompe et la base du tubage-pompe	20	60	32	27	Il n'y en a probablement plus	20
Evaluation de la localisation de la pompe	possible	possible	possible	possible	20m séparent le niveau dynamique et le fond du tubage, il est donc possible d'augmenter le débit qui descend à un maximum de 5m	Il semble y avoir un peu d'espace, mais il faut noter que la pompe est installée à une faible distance du Niveau Dynamique.

Nbr. SITE Nom de site	Unite	1	2	3	4	5	6
		No.15 DIALAKOTO	No.16 GOUMBAYEL	No.20 SINTHIOU MALEM	No.44 DIAGLE SINE	No.45 MERETO DIALOUBE	No.57 DAROU NDIMBELANE
Données recueillies lors de la construction							
projet	-	BNE	-	SATOM	DH sondage	FED	-
entreprise	-	SASIF	-	COFOR	SASIF	SONAFOR	COFOR
Année	-	1993	-	1979	1972	1976	1985
Date de démarrage	-	1993/2/14	-	1979/7/6	1972/3/14	1976/12/9	1985/1/4
Date d'achèvement	-	1993/3/10	-	1979/7/17	1972/3/23	1977/1/2	1985/1/22
Duree	jour	25	-	12	10	25	19
Forage24"	m	-	-	-	-	-	-
Forage22"	m	15	-	-	-	12	19
Forage17-1/2"	m	-	-	-	-	-	-
Forage16"	m	-	17	-	-	-	-
Forage15"	m	-	-	-	-	77	-
Forage14-3/4"	m	76	-	-	4	-	108
Forage12-1/4"	m	-	-	169	-	-	-
Forage12"	m	-	29	-	67.5	-	-
Forage280mm	m	-	-	-	-	-	-
Forage10"	m	-	52	104.60	-	-	-
Forage9-5/8"	m	181	-	-	-	461.87	177
Forage8"	m	-	-	147	145	-	-
Profondeur de forage	m	181	52.15	147	100	461.87	177
Profondeur de tubage	m	162	51.15	145	99	457	172.91
Tubage18"	m	15	-	-	-	12	19
Tubage13-3/8"	m	-	-	-	-	-	-
Tubage12"	m	-	-	-	-	-	-
Tubage10-3/4"	m	76	-	-	87(10)	77	108
Tubage6"	m	-	51.25	156.92	-	-	-
Tubage4-1/2"tete	m	71	-	-	79	71	94.73
Tubage4-1/3"fond	m	162	-	-	145	457	172.91
Tete de la crépine	m	139.59	41.1	120.47	137	437	144.12
Fin de la crépine	m	159.67	51.15	151.11	145	457	167.91
longuer de crépine	m	20.08	10.05	30.64	8	20	23.79
Table de la fente	-	-	-	-	0.7mm	-	Slot20
NS	m	22.36	10.6	17.2	57.6	33.58	56.58
Nappe	-	Maestrichtien	OM ou CX	OM	OM	Ma	OM
Débit d'essai	m3/j	44.9	38	44	13.5	-	74.3
Rabattment	m	31.35	9	4.17	6	-	10.46
ND	m	53.71	19.6	21.37	63.6	-	67.04
Débit spécifique	m3/j/m	1.4	4.2	10.6	2.3	-	7.1
pH	-	5.9	6.8	8	-	-	6.3
Cl-	mg/L	15.9	10.6	5.7	-	-	6.4
HCO3-	mg/L	72	33.6	479	-	-	61
SO4-	mg/L	411.9	<0.5	<0.5	-	-	-
Na+	mg/L	25.1	4.8	160	-	-	13.4
Ca+	mg/L	124.2	12.8	9.8	-	-	12
Mg+	mg/L	14.6	1.2	4	-	-	-
K+	mg/L	-	0.5	6.3	-	-	-
TDS	mg/L	560	76	440	-	-	68
F-	mg/L	0.15	<0.1	0.85	-	-	0.1
Fe+	mg/L	0.9	-	-	-	-	0.5

Situation present							
		Naganuma/CISSE	Naganuma/CISSE	Naganuma/CISSE	Naganuma/CISSE	Naganuma/CISSE	Naganuma/CISSE
Equipe	-	-	-	-	-	-	-
Date	-	28-Feb	27-Feb	10-Jun	10-Jun	9-Jun	9-Jun
réponse	-	conducteur	conducteur	conducteur	conducteur	conducteur	conducteur
Niveau Static	m	22.27	18.25	19.65	57.53	51.3	pas de abce
Matin	temp	0600~1000	-	0800~1200	0700~1000	0600~0900	0420~0800
Soir	temp	1800~2200	1900~2400(25)	1800~1830	1700~2100	1800~2100	-
Temps de fonctionnement	h	8H, mais chaque 5 j	5~6	4.5	7	6, math soul pendent saison de pluie	3.5
Debit	m3/j	30.0	19.6	34.60	16.0	estime 25.0	24.0
pH	-	7.1	5.7	8.1	6.4	7.5	6.3
EC	mS/m	48	11	72	16	60	8
Température	C	42	30	34	33	37	34
Couleur	-	légère	Aucune	Aucune	légère	Aucune	Aucune
Goût	-	leger goût de fer	Aucune	Aucune	leger goût de sour	leger goût de sour	leger goût de sour
Odeur	-	légère odeur defer	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	légère odeur defer
Modification de la profondeur de pompe	-	Aucune	Aucune	Aucune	Vertical a submersible	Vertical a submersible	Vertical a submersible en 2003
Changement de tuyaux	-	Aucune	Aucune	Aucune	2 fois seulement	Aucune	Aucune
Raison	-	Aucune	Aucune	Aucune	corrosion	Aucune	Aucune
Puits	-	beaucoup	10	beaucoup	2	2	Aucune
Niveau	m	12.0	20.9	19.3	58~59	52.2	-
Niveau moyen a l'autours	km	38	32	14	6	9	9
Forage refere premiere	-	Bantanani	Bantanani	Tamba	Mereto	Mereto	Mereto
Forage refere deuxieme	-	-	-	Fadi kounda	Pakeba	Pakeba	Pakeba

Données recueillies lors de la construction							
NS	m	22.8	14.5	estime 17.62	-	-	-
ND	m	49	20.7	21.4	62.6	60.3	61
Débit	m3/j	30	20	33.6	12	36.6	28
Tête de pompe	m	58.5	29.25	33.5	-	-	66
Bas de pompe	m	60.95	30.67	35	-	-	68.33
HMT	m	90.5	53.6	57	92	107	106
Marque de la Pompe	-	KSB	KSB	-	-	-	-
Modèle de la Pompe	-	UPA150S-34/12	UPA150S-20/6	S6-42-T5	-	-	W6-50T16

Evaluation							
Evolution de niveau	m	-0.09	7.65	2.45	-0.07	17.72	-
Evolution en niveau	-	Aucune évolution n'a été clairement déterminée	NS a change, mais debit n'a pas change. Cet a dire, Il y a pas du evolution effectment.	NS a change, mais debit n'a pas change. Cet a dire, Il y a pas du evolution effectment.	Aucune évolution n'a été clairement déterminée	donne que realise ne pas correct, Il n'y a pas beaucoup des different si on refere des donne note a realiser et	Si on considere situation des autour forages, on conclue que Il n'y pad du evolution.
Evaluation de la qualité de l'eau	-	La DGPRE n'a pas procédé à l'évaluation de qualité de l'eau					
Espace entre la pompe et la base du chambre de pompe	m	15	10.5 a crepline	85	16.4(DN et la bas)	10.7(DN et la bas)	26.4
Evaluation de la localisation de la pompe	-	possible	possible	possible	rest de le espace est environ 10m	Il faut avoir consultation parce que Il y a peu de espace	possible

Nbr. SITE		7	8	9	10	11	12
Nom de site	Unite	No.58	No.59	No.84	No.85	No.86	No.94
		DAROU SALAM II SINE	KEUR DAOUDA	DIAM DIAM	DAROU NDIAWENE	FASS NDIWELANE	DAWADI
Données recueillies lors de la construction							
projet	-	-	-	-	CEAO	CEAO	FEDI
entreprise	-	COFOR	SONAFOR	SONAFOR	SONAFOR	SONAFOR	SONAFOR
Année	-	1985	1985	1984	1985	1985	1977
Date de démarrage	-	1985/1/26	1985/2/17	1984/12/9	1984/12/31	1985/1/23	1977/3/9
Date d'achèvement	-	1985/2/15	1985/3/20	1984/12/23	1985/2/15	1985/2/13	1977/4/1
Duree	jour	21	32	15	47	22	24
Forage24"	m	-	-	14	13.8	10	-
Forage22"	m	17	10	-	-	-	-
Forage17-1/2"	m	-	105	-	109	110	-
Forage16"	m	-	-	-	-	-	-
Forage15"	m	-	-	-	-	-	64
Forage14-3/4"	m	102.5	-	100	-	-	-
Forage12-1/4"	m	-	-	-	-	-	-
Forage12"	m	-	-	-	-	-	-
Forage280mm	m	-	-	-	-	-	-
Forage10"	m	-	-	-	-	-	-
Forage9-5/8"	m	171	173	184	-	178	529.5
Forage8"	m	-	-	-	184	-	-
Profondeur de forage	m	171	173	184	184.3	178.39	529.5
Profondeur de tubage	m	152.18	159.69	174.46	184.3	175.31	528
Tubage18"	m	17	10	14	13.8	10	-
Tubage13-3/8"	m	-	105	-	69	110	-
Tubage12"	m	-	-	-	-	-	-
Tubage10-3/4"	m	102.5	-	100	109	-	64
Tubage6"	m	-	-	-	-	-	-
Tubage4-1/2"tete	m	93.47	92.48	86.92	94.20	97.27	98.00
Tubage4-1/3"fond	m	152.18	159.69	174.46	184.30	175.31	528.00
Tete de la crépine	m	125.37	134.68	145.94	160.4	150.46	505.13
Fin de la crépine	m	147.22	154.68	169.76	179.32	170.26	525.13
longuer de crépine	m	21.85	20	23.82	18.92	19.8	20
Taille de la fente	-	Slot20	Slot20	Slot30	Slot20	Slot20	Slot20
NS	m	57.66	56.64	54.42	55.95	58.1	20.98
Nappe	-	OM	OM	OM	OM	OM	Ma
Débit d'essai	m3/j	72	60	32.9	37.4	52.9	40
Rabattment	m	11.12	12.96	14.88	21.65	14.27	12.49
ND	m	68.78	69.6	69.3	77.6	72.37	33.47
Débit spécifique	m3/j/m	6.5	4.6	2.2	1.7	3.7	3.2
pH	-	6.5	6.8	6.5	6.4	6.4	7.9
Cl-	mg/L	4.2	6.4	6.4	6.4	6.4	10.6
HCO3-	mg/L	91.5	91.5	79.3	39.7	91.5	366.1
SO4-	mg/L	184.4	-	-	-	-	10.6
Na+	mg/L	103.5	20.2	16.6	13.6	18.9	31.8
Ca+	mg/L	17.6	14.8	11.8	4.6	16.8	58.9
Mg+	mg/L	trace	trace	trace	trace	trace	15.3
K+	mg/L	0.4	0.4	1.2	-	-	5.7
TDS	mg/L	360	90	88	48	98	360
F-	mg/L	0.2	0.2	0.5	0.1	0.15	0.3
Fe+	mg/L	0.17	-	4	-	-	-

Situation present

Equipe	-	Naganuma/CISSE	Naganuma/CISSE	Naganuma/CISSE	Naganuma/CISSE	Naganuma/CISSE	Naganuma/CISSE
Date	-	8-Jun	10-Jun	9-Jun	9-Jun	9-Jun	28-Feb
réponse	-	conducteur	conducteur	conducteur	conducteur	conducteur	conducteur
Niveau Static	m	57.35	56.3	53.68	55.56	58.32	pas de accé
Matin	temp	0630~0730	0700~1100	0600~1100	0500~0700	0500~0810	0900~1200
Soir	temp	1700~1800	1700~2100	-	-	-	1600~1900
Temps de fonctionnement	h	2H,mais 5H pendent seche	8.0	5.0	2~3	3.0	6.0
Debit	m3/j	estime 30	17.2	22.0	? En pane	19.0	27.0
pH	-	6.8	6.0	6.9	5.8	6.4	7.5
EC	m5/m	14	14	18	5	14	55
Température	C	35	30	28	32	33	34
Couleur	-	leger blan	Aucune	Aucune	legere brun	legere brun	Aucune
Goût	-	leger goût de sour	leger goût de sour	leger goût de sour	leger goût de fer et sour	leger goût de fer et sour	Aucune
Odeur	-	aucune	Aucune	Aucune	odeur de fer	legère odeur de fer	Aucune
Modification de la profondeur de pompe	-	Vertical a submersible en 2002	Aucune, mais motuer a ete change en 2001 nov	change	-	change en 2004, l'eau n'a pas monte	Aucune
Changement de tuyaux	-	Aucune	Aucune	Aucune	une fois en 2003	2 coloumn en 2002	Aucune
Raison	-	Aucune	Aucune	Aucune	trou sur tuyau	trou	Aucune
Puits	-	1	2	1	2	2	3
Niveau	m	40.9	55.6	51.2	55.6	58.0	41.4
Distant moyen a l'autours	km	9	5	7	9	6	28
Forage refere premiere	-	Mereto	Mereto	Mereto	Mereto	Mereto	Koundiao Souare
Forage refere deuxime	-	Pakeba	Pakeba	Pakeba	Pakeba	Pakeba	Tamba

Données recueillies lors de la construction

NS	m	-	-	-	-	-	-
ND	m	61	52	76.4	79.5	71.4	32.6
Débit	m3/j	24	16	33	30	30	31.8
Tête de pompe	m	66	57	-	-	-	-
Bas de pompe	m	68.33	60.45	-	-	-	-
HMT	m	105	112	103	105	102	67
Marque de la Pompe	-	-	-	KSB	KSB	KSB	-
Modèle de la Pompe	-	W6-50T15	W6-26T15	UPA150S-34/14	UPA150S-34/14	UPA150S-34/14	-

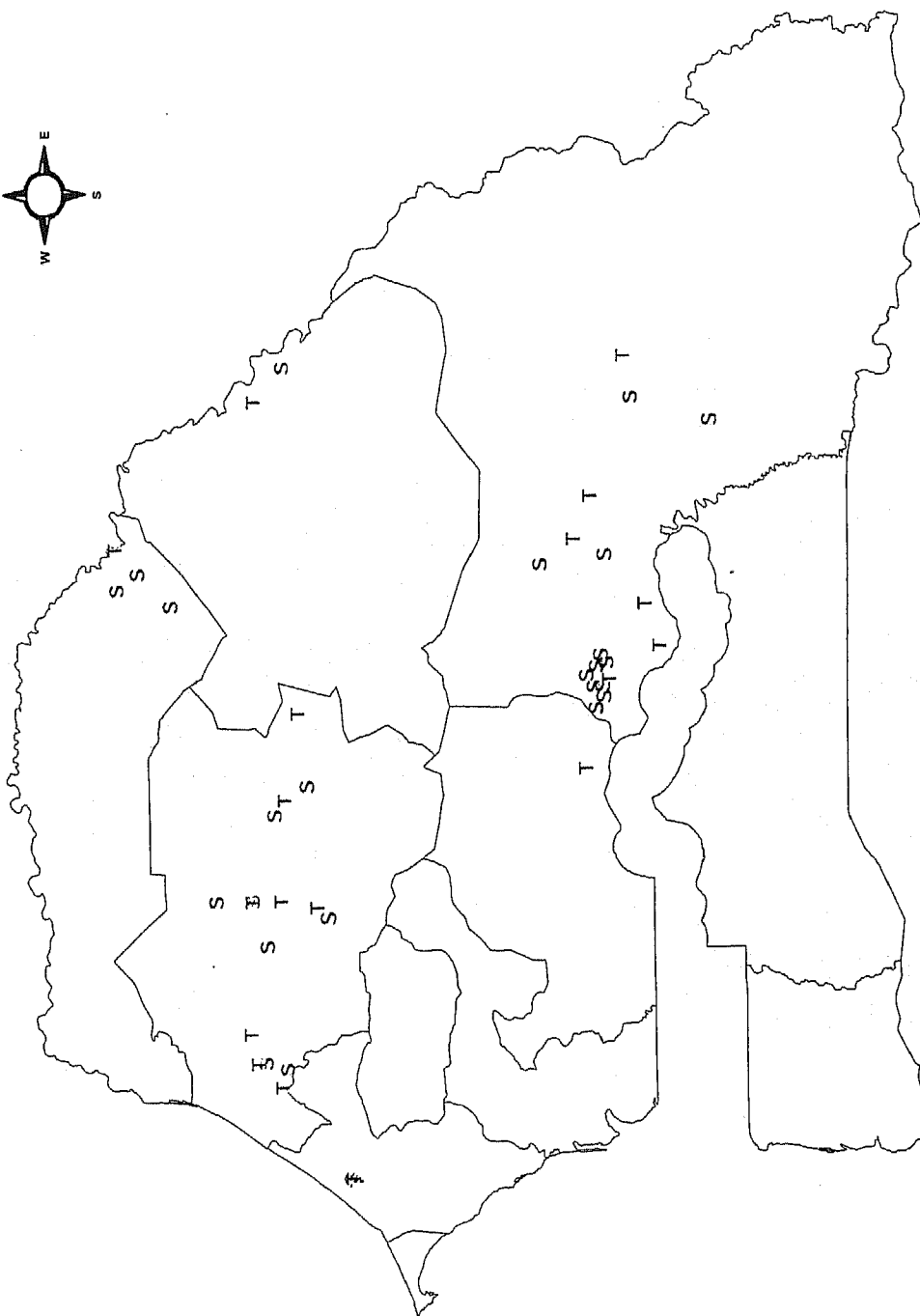
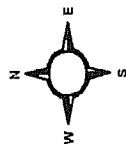
Evaluation

Evolution de niveau	m	-0.31	-0.34	-0.74	-0.39	0.22	-
Evaluation en niveau	-	Aucune évolution n'a été clairement déterminée	Aucune évolution n'a été clairement déterminée	Aucune évolution n'a été clairement déterminée	Aucune évolution n'a été clairement déterminée	Aucune évolution n'a été clairement déterminée	Bien que c'est pas possible de mesure, on justifier que Il n'y pas de evolution parce que utilitazion le nappe Ma est rarement en cette region.
Evaluation de la qualité de l'eau	-	La DGPRE n'a pas procédé à l'évaluation de qualité de l'eau					
Espace entre la pompe et la base du chanbre de pompe	m	25.14	32	10.52@33m3/h(DN et la bas)	14.7@30m3/h(DN et la bas)	25.9@30m3/h(DN et la bas)	66.2@31.8m3/h(DN et la bas)
Evaluation de la localisation de la pompe	-	possible	possible	Il faut avoir consultation parce que Il y a peu de espace	rest de le espace est environ 10m	possible	possible

8-2 PEPTAC 観測井位置図

LE CARTE DES SITES PEPTAC ET LES PIEZOMETRIQUES

20 Juillet 2004



Piezometrique

G1

G2

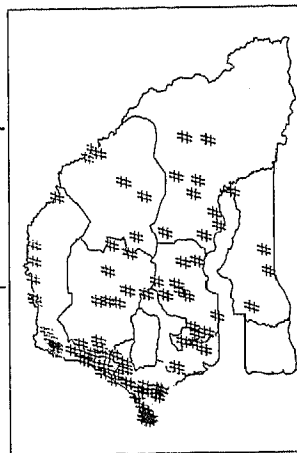
G3

Regions

T S S S



Toute piezometrique



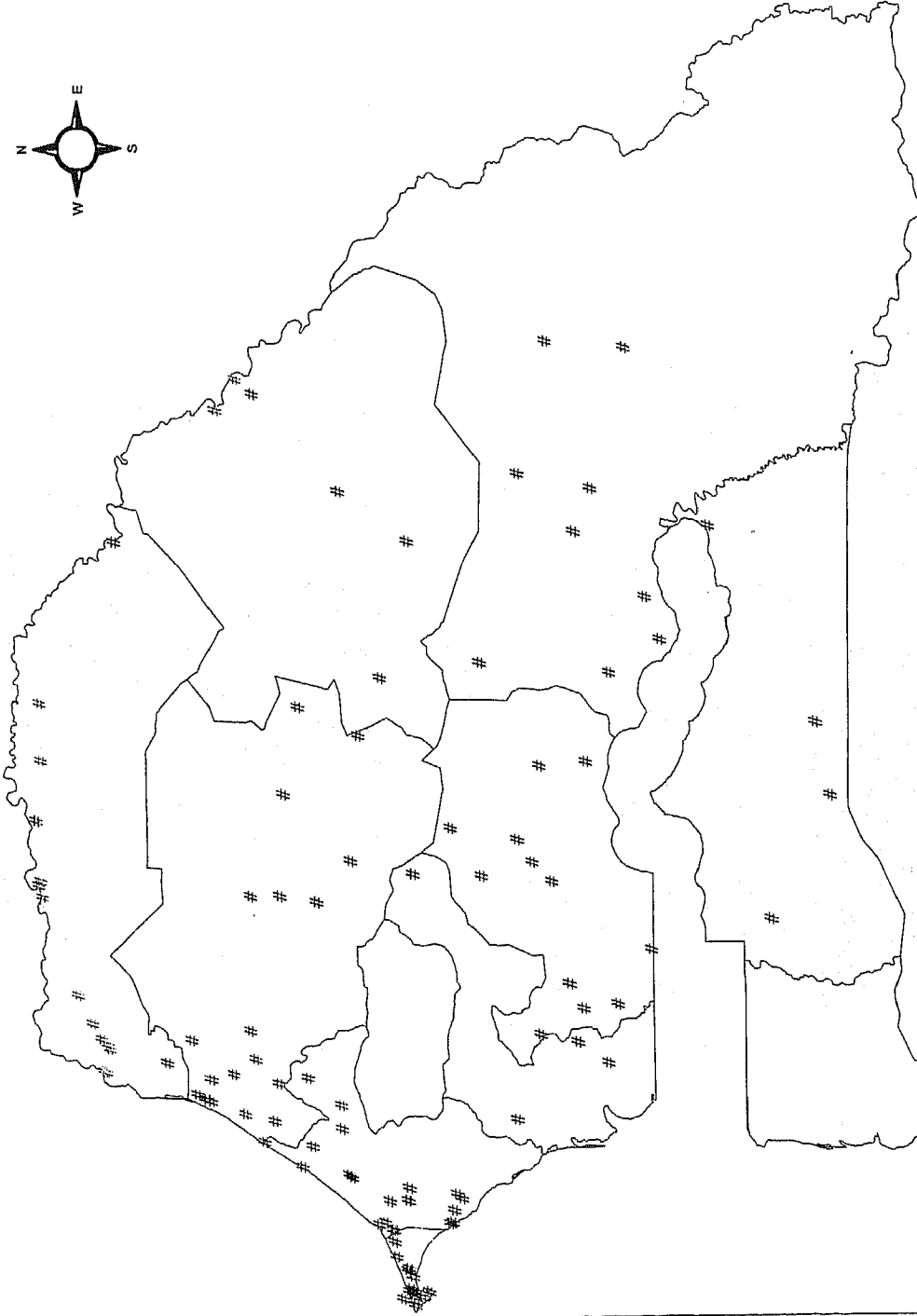
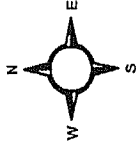
100 0 100 200 Kilometers




8-3 DGPRE 観測井位置図

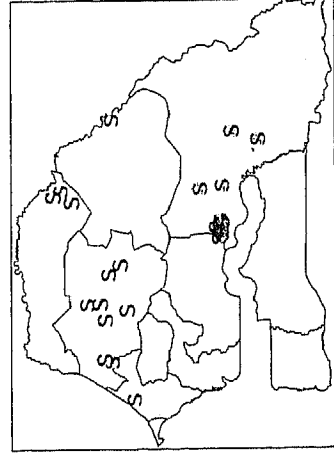
DGPRE piezopmetriques

20 Juillet 2004



- LN #
- Ma #
- CT #
- Pa #
- Valee #
- Infradakar #
- Regions 

Le Toute sites PEPTAC



200 Kilometers



8-4 DGPRE 観測井リスト

Littoral Nord

	No_IRH	Désignation	X_COORD	Y_COORD	Altitude
			Long	Latitude	(m)
1	05-2X-0004	SEMELLE	-16.35361	15.91250	7.564
2	05-2X-0006	KEUR KOURA	-16.53500	15.70444	8.39
3	05-2X-0007	MOURIL	-16.50194	15.77083	5.06
4	05-2X-0017	NDIAMBOU FALL PLN4	-16.42972	15.70139	33.105
5		POTOU (Puits)	-16.52528	15.72306	
6		POTOU (Puits)	-16.52639	15.72278	
7	05-2X-0025	POTOU (Puits)	-16.52778	15.72083	8.788
8	05-3X-0020	KEUR MASSAR DIOP PLN1	-16.24528	15.79472	20.413
9	05-4X-0003	THIOUKOUGNE	-16.72778	15.44444	6.9
10	05-5X-0003	KEBEMER	-16.45250	15.37500	40.753
11	05-5X-0009	THIAMBAM (TEURAL)	-16.63000	15.39528	21.94
12	05-5X-0013	GUEOUL ESCALE	-16.33806	15.48417	36.98
13	05-5X-0018	SINTHIOU MBENGUENE	-16.40861	15.59556	38.4
14	05-5X-0038	PETIE	-16.59639	15.53778	19.13
15	05-6X-0058	MBEDIENE F2 (Maastricht.)	-16.20167	15.51000	43.764
16	05-7X-0000	FASS BOYE (Puits)	-16.84861	15.26361	4
17	05-7X-0025	TAIBA SANTHIE (Maastricht.)	-16.89861	15.03111	46.44
18	05-7X-0043	TAIBA NDIAYE	-16.88722	15.04472	43.315
19	05-7X-0053	SANTHIOU SINE ICS-62	-16.75167	15.21722	42.69
20	05-8X-0029	THIATHIOUR	-16.42722	15.23611	33.74
21	05-8X-0054	KEULENE ICS-64	-16.55722	15.08333	30.7
22	05-8X-0055	ICS-74- NDEUKOU	-16.67167	15.07972	37.67

Maastrichtien

	N°IRH	DESIGNATION	X_COORD	y_COORD	ALT/Marg(m)
1	10-3X-0311	SE 110 (double)	-17.0153	14.8497	37.81
2	10-6X-0007	NGUEKHOKH	-17.0031	14.5081	8.505
3	10-6X-0012	POPONGUINE SERERE	-17.1150	14.5564	13.02
4	10-6X-0018	SOROKHASSAP	-17.0597	14.5461	19.68
5	10-6X-0020	NDAYANE	-17.1203	14.5667	5.654
6	11-4X-0126	KOP GOYANE	-16.9825	14.5325	21.91
7	11-8X-0010	DJILASS	-16.6322	14.2450	4.581
8	11-9X-0022	BANE SAMANE	-16.2306	14.1306	10.88
9	06-5X-0012	MBAYENE THIASDE	-15.5667	15.5083	36.55
10	06-6X-0008	GASSET OUOLOF	-15.0847	15.3472	18.35
11	06-8X-0007	KHATALY	-15.5967	15.1906	52.23
12	07-7x-0002	DIAGUELI	-14.6692	15.2775	16.672
13	08-6x-0017	KANEL (F4)	-13.1811	15.4883	
14	12-6x-0004	DAROU MINAME	-15.2500	14.5544	45.529
15	12-8x-0021	KEUR SASSI	-15.4139	14.1694	13.714
16	13-1x-0005	KOUMOUK	-14.8075	14.9917	
17	13-2X-0002	BELEL TOUFFLE	-14.5347	14.8856	23.191
18	14-1x-0002	KORE KABI	-13.8861	14.7514	53.457
19	14-8X-0001	SINTHIOU BOCAR ALI	-13.5681	14.2319	42.255
20	15-7x-0001	BOYNGUEL BAMBA	-12.9400	14.0942	74.24
21	18-2x-0009	KOUNDIAO SOUARE	-14.5167	13.8000	31.79
22	20-1x-0001	BANTANANI	-12.9750	13.7222	56.879
23	08-8x-0001	NAMARY	-13.6458	15.0819	39.617
24	19-1X-0002	SARE FARING	-13.8486	13.9639	37.77
25	10-3x-0294	POUT PMP6	-17.0125	14.7642	36.594
26	11-1X-0093	THIES PMT1	-16.9511	14.7597	102.698
27	05-7X-0025	TAIBA SANTHIE	-16.9003	15.0314	46.44
28	17-7X-0002	BOUNKILING	-15.6942	13.0406	17.812
29	GA 310	SALDE	-13.8800	16.1586	12.429
30	05-6X-0058	MBEDIENE	-16.2017	15.5100	43.764
31	06-5X-0000	DAHRA	-15.5650	15.3656	39.624

Continental Terminal

	N° I R H	DESIGNATION	X COORD	Y COORD	ALT/Marg(m)
1	16-2X-0008	NDIOP THIARENE	-16.3667	13.8125	20.78
2	16-3X-0002	NDIAGNE	-16.1097	13.9278	25.94
3	16-3X-0005	THIANDA THIAMENE	-16.2667	13.9553	11.65
4	16-3X-0008	KEUR MAMOUR COUMBA	-16.0889	13.7625	41.88
5	17-1X-0007	SIKATROUM	-15.9917	13.9917	13.06
6	17-4X-0001	MEDINA MOUNAWAR	-15.8333	13.6028	39.96
7	12-8X-0008	NGODIBA	-15.5056	14.0722	31.58
8	12-9X-0007	DELBI	-15.3069	14.2389	12.41
9	13-7X-0003	KAFFAT	-14.9567	14.1322	47.094
10	18-1X-0007	FASS KATI	-14.9414	13.9111	14.66
11	18-5X-0004	PAKEBA	-14.3625	13.5556	15.74
12	18-6X-0007	FADIA KOUNDA	-14.1611	13.6269	10.3
13	19-2X-0002	MAYEL DEBI	-13.6431	13.8861	21.37
14	07-4X-0005	KOSSAS	-15.4661	14.7322	42.862
15	06-5X-0016	BELEL BELOKI	-15.4794	14.4117	49.183
16	06-6X-0016	NDOKHOBE	-15.4008	15.0300	42.405
17	05-7X-0040	DIIOUGUEL	-14.4689	14.4158	34.011

Paléocène

	N° I R H	DESIGNATION	X COORD	Y COORD	ALT/Marg(m)
1	10-3X-0202	PANTHIOR II	-17.17889	14.681944	4.219
2	10-3X-0311	SE 110 (double)	-17.01528	14.849722	37.8
3	11-4X-0037	LOULY SINDIANE	-16.87750	14.450000	11.864
4	11-4X-0044	NIANIAR	-16.86194	14.397778	16.94
5	11-4X-0127	KOP GOYANE	-16.88778	14.508889	22.45
6	11-4X-0157	NDINGLER	-16.82222	14.511667	14.61
7	11-5X-0056	TATTAGUINE BAMBARA	-16.57222	14.406944	14.15
8	11-7X-0017	FOUA II	-16.74222	14.300833	10.53
9	11-8X-0009	DJILASS	-16.63472	14.244444	6.39
10	10-3X-0099	POUT SE 36	-17.00470	14.875000	27.54
11	10-3X-0200	P1F1	-17.01470	14.755300	36.93
12	10-3X-0105	MBOUNKA (H)	-17.16690	14.692500	5.86
13	10-3X-0296	POUT PCP2	-17.01500	14.798300	45.035
14	10-3X-0297	POUT PCP3	-17.00950	14.849700	33.656
15	10-3X-0299	SEBIKOTANE PCS1	-17.16580	14.722200	10.87
16	10-3X-0308	SE 26	-17.02330	14.863300	13.2

Valee du fleuve Sénégal

	N° I R H	DESIGNATION	X COORD	Y COORD	ALT/Marg(m)
1	GA 26	DIAMA	-16.3919	16.2050	5.098
2	GA 20	MEDINA MAKÀ	-16.3892	16.2128	4.791
3	GA 21	MEDINA MAKÀ	-16.3892	16.2128	4.891
4	GA 81	NDIAYE MBERESSE	-16.2653	16.1989	2.104
5	GA 78	BARY DIAM	-16.2839	16.1903	1.769
6	GA 83	NGOMENE	-16.2369	16.2264	3.047
7	GA 92	ROSS BETHIO	-16.1625	16.2719	2.703
8	GA 120	KASSACK SUD	-16.0269	16.3411	3.437
9	GA 173	DAGANA	-15.4872	16.5161	4.362
10	GA 164	DAGANA	-15.5050	16.5264	2.960
11	GA 206	MBILOR	-15.5639	16.5072	4.757
12	GA 218	FANAYE GALENKA	-15.1978	16.5386	5.628
13	GA 219	FANAYE ISRA	-15.1989	16.5322	4.727
14	GA 246	NIANGA DIERY	-14.9139	16.5128	9.830
15	GA 261	NDIOUM	-14.6433	16.5183	8.572
16	GA 263	NDIOUM	-14.6433	16.5181	8.615
17	GA 309	SALDE	-13.8800	16.1586	12.442
18	GA 340	ODOBERE	-13.1089	15.5717	16.621
19	GA 341	ODOBERE	-13.1089	15.5717	16.643
20	GA 365	MATAM	-13.2561	15.6678	16.728

Dakar (Infrabasalt, Thiaroye)

	N° I R H	DESIGNATION	X. COORD	Y. COORD	ALT./Marg.(m)
1	10-2x-0041	THIAROYE F17 Bis	-17.44250	14.66889	
2	10-2X-0069	THIAROYE SUR MER P3-1	-17.37056	14.74250	4.772
3	10-3X-0236	BAYAKH PS-10	-17.14861	14.82972	27.832
4	10-3X-0139	SANGALKAM PS-1-l bas	-17.15194	14.83833	8.364
5	10-3X-0233	KAYAR PS-7	-17.12417	14.90333	2.521
6	10-3X-0230	PS4	-17.11056	14.87444	9.73
7	10-3X-0211	BAMBYLOR P2-10	-17.20472	14.82944	5.25
8	10-3X-0209	TIVAOUANE PEULH P2-8	-17.27583	14.81889	7.092
9	10-3X-0314	MALIKA P3-4	-17.33306	14.76139	1.244
10	10-2X-0102	BOUNE P2-6	-17.34111	14.76556	7.52
11	10-2X-0101	GUEDIAWAYE (HAM07) P2-5	-17.47694	14.78778	8.711
12	10-2X-0128	PARCELLES ASSAINIES PIB3	-17.43944	14.76056	19.338
13	10-2X-0098	CAMBERENE P2-2	-17.42750	14.75306	7.51
14	10-2X-0125	BAD6 Haut	-17.44139	14.73472	9.73
15	10-2X-0108	OUAKAM Puits Km5	-17.46833	14.69833	13.95
16	10-2X-0127	OUAKAM PIB2	-17.48750	14.73000	27.333
17	10-2X-0121	BAD2 Haut	-17.50833	14.73306	13.12
18	10-2X-0004	Point N	-17.44944	14.74222	

8-5 井戸カメラ使用実績一覧

INSPECTION FORAGES

LOUGA

N°	Department	SITE	Date	ORGANISME BENEFICIAIRE	PROBLEME	OBSERVATIONS
1		OUARACK		PEPTAC	Test caméra	Forage abandonné , dépôt à 140m.
2		Diaoulé	2024/3/4	PARPEBA	ETUDE D'EXECUTION <i>Identification des travaux de réhabilitation</i>	Beaucoup de matières en suspension - Nettoyage à l'air Lift
3		Sibassor	25/04/2004	PARPEBA	ETUDE D'EXECUTION <i>Identification des travaux de réhabilitation</i>	Importante quantité d'huile en suspension: couche é paissée - Nettoyage à l'air lift et traitement chimique.
4		Taïba Moutoupha	21/03/2004	PARPEBA	ETUDE D'EXECUTION <i>Identification des travaux de réhabilitation</i>	Obstruction de la cône de réduction - Nettoyage à l'air lift et traitements chimiques
5		Keur NGalgou	21/03/2004	PARPEBA	ETUDE D'EXECUTION <i>Identification des travaux de réhabilitation</i>	Beaucoup de matières en suspension - Nettoyage à l'air lift et traitement chimique. Arrêt à 270m
6		Patar	21/03/2004	PARPEBA	ETUDE D'EXECUTION <i>Identification des travaux de réhabilitation</i>	Blocage caméra à 59m28 par un dépôt de sable - Nettoyage à l'air lift et traitement Chimique
7		Dankh SENE	20/03/2004	PARPEBA	ETUDE D'EXECUTION <i>Identification des travaux de réhabilitation</i>	Blocage caméra au niveau de la réduction à 108m - Nettoyage à l'air lift et traitement Chimique.
8		Wallalane	22/03/2004	PARPEBA	ETUDE D'EXECUTION <i>Identification des travaux de réhabilitation</i>	Dépot empêchant la caméra de passer - Nettoyage à l'air lift - traitement chimique
9		Thiepp	22/03/2004	PARPEBA	ETUDE D'EXECUTION <i>Identification des travaux de réhabilitation</i>	Obstruction à 67m06, point noir impossible d'identifier - Nettoyage, Identification obstacle et repêchage si nécessaire
10		Thiakhar	2022/3/4	PARPEBA	ETUDE D'EXECUTION <i>Identification des travaux de réhabilitation</i>	Blocage à 76m 09 à 7m de la réduction - Nettoyage à l'air lift et traitement chimique
11		NGothie	23/03/2004	PARPEBA	ETUDE D'EXECUTION <i>Identification des travaux de réhabilitation</i>	Eau trouble jusqu'à 30m Clé plate suspendu sur la réduction - Rechemisage si possible de la Chèvre de pompe Nettoyage et
12		NGathie Naoudé	24/03/2004	PARPEBA	ETUDE D'EXECUTION <i>Identification des travaux de réhabilitation</i>	Obstacle (pompe et éléments) à 211m - repêchage pompe - Nettoyage à l'air lift et traitement chimique
13		NDiedjeng	25/03/2004	PARPEBA	ETUDE D'EXECUTION <i>Identification des travaux de réhabilitation</i>	Obstacle à 42m(élément de colonne+arbre) - Repêchage de la pompe et Air lift
14		Missirah Albabé (WALO)	25/03/2004	PARPEBA	ETUDE D'EXECUTION <i>Identification des travaux de réhabilitation</i>	Orifices d'aspiration d'une pompe ROTOS avec le clapet visuelle à 45m avant la réduction qui est à 46m19 - Repêchage et Nettoyage
15		Thiaré NDOFFANE	26/03/2004	PARPEBA	ETUDE D'EXECUTION <i>Identification des travaux de réhabilitation</i>	Blocage de la caméra sur un dépôt de sable à 52m - Opération Air lift, Essai de Débit et Teste de sable
16		Keur Mademba	26/03/2004	PARPEBA	ETUDE D'EXECUTION <i>Identification des travaux de réhabilitation</i>	Blocage de la Caméra par des objets Attaches fils à 217m - Opérations air lift et traitement chimique
17		KAHI	27/03/2004	PARPEBA	ETUDE D'EXECUTION <i>Identification des travaux de réhabilitation</i>	Bout d'arbre et d'élément de colonne visuels à 212 m Réduction à 219m/70 -Repêchage et nettoyage à l'air lift
18		Diooul MBelbouck	28/03/2004	PARPEBA	ETUDE D'EXECUTION <i>Identification des travaux de réhabilitation</i>	Blocage à 80m par un dépôt de sable - Opération Air Lift test sable et traitement chimique
19		NGuekhokh	23 Mars 2004	PARPEBA	DEGRADATION QUALITE EAU - Eau devenu saumâtre	Arrêt à 260m par insuffisance du câble. Forage dont le tubage est perforé avec 5 trous sur des niveaux différents. Rechemisage si
20		Forage PK4	01/04/2004	SDE	Chute de pompe	Chute de pompe . Niveau supérieur de la pompe chutée à 71m11 c
21		Forage de Kelle	14/03/2004	SDE	Venne de sable	Crépine endommagée.

22	Forage PN 13	13/03/2004	SDE	Venne de sable	Insuffisance longueur câble 270m inspecté
23	THILOGNE	05 Juin 04	JAPON-DEM	Venne de sable	Dépôt de sable à 148m . Chute de Crépine
24	KATHIOTTE	12/06/04	JAPON-DEM	Venne de sable	Quelques fissures au niveau des jonctions se situant 84m à 127m entraînant quelques venues de sable.
25	NGOMENE	17/06/04	JAPON-DEM	Qualité eau mauvaise	Arrêt à 274m par insuffisance du câble. Eau noireâtre.
26	Pout	11/09/2004	Ferme Agro-Pastoral de Pout	Venuu de sable plus gravier	NS 84m eau claire, de fines particules en suspension a partir de 52m dépôt de sable plus gravier 150m
27	Thienaba	27/10/2004	PEPTAC	S é ance de démonstration sur forage abandonné pour JICA	Dépôt de sable a 48m, Nouveau forage déjà réalise
28	Pout	30/10/2004	Ferme Agro-Pastoral de Pout	Chunte d'elements et verification rechemisage du forage	NS 81m 06. Chute de 81m 07 éléments de 4m 50 220DIA avec la partie supérieur a 88m05. Repêchage des éléments Trou a 58m03 provoquant une infiltration d'eau
29	Sinthiou Bamambe	11/11/2004	DEM	Chunte d'une plaque provoquant une baisse de performance	NS=26.06m présentation d'une couvercle a demi ouvert couvrant a moitie le tubage a 60m. Eau blancheâtre, avec de fines particules.

TAMABACOUNDA

N°	Department	SITE	Date	ORGANISME BENEFICIAIRE	PROBLEME	OBSERVATIONS
1	Tambacounda	Maleme Niani	-	JAPON-DEM	Venne de sable	Difficile de identifier de problem
2	Tambacounda	Loffe	-	-	-	-
3	Tambacounda	Payar	-	-	-	-
4	Tambacounda	Diamaguene Sine	-	-	-	-
5	Bakel	Kodhiary	-	PEPTAC	Test caméra	Forage fonctionne
P	Bakel	Bani Israel	-	-	-	-
P	Velingera	Nemtaba	-	-	-	-
P	Kolda	Medina yorofoula	-	-	-	-
P	Bakel	Moudery	-	-	-	-

KAOLACK

N°	Department	SITE	Date	ORGANISME BENEFICIAIRE	PROBLEME	OBSERVATIONS
1		Keur Baka	-	PEPTAC	Test caméra Venue de sable	Dépôt
2		Nagarrigue	-	CARITAS	Venne de sable	Treatment chimique et rehaolifation
3		Dya	-	CARITAS	ETUDE D'EXECUTION	opération air-lift programme

09. 給水施設維持管理体制関連資料

9-1 公示応募業者一覧

**MANIFESTATION D'INTERET DU 19/09/2005
RECAPITULAIFF DES ENTREPRISES INTERESSEES**

ENTREPRISES	1	2	3	4	5
Identification de la structure;	<p>SOCIETE D'ETUDES ET D'ENTREPRISES D'EQUIPEMENT (S.E.E.E)</p> <p>Lot N° 64 Route du Front de TERRE NITI : 203.024. 316. F NINEA : 0130055 2 C3 Tel 827 65 29 Fax 827 65 28 BP 1570 Dakar Médine e-mail : seee@sentoo.sn</p>	<p>SOCIETE DE CONSEIL, D'INGENIERIE, D'ETUDES ET DE PRESTATIONS DE SERVICES (Sarl) (SCIEPS)</p> <p>N°24 Immeuble T, HLM Hann Mariste NITI : 203. 200..151. E NINEA : 55 .162 Tel /fax 832 26 80 : 832 26 86 BP 21301 Dakar Ponty e-mail : scieps@sentoo.sn</p>	<p>FORCE EST Représentant Régional de MATFORCE</p> <p>Boulevard Demba DIOP Tambacounda N° RC 20 / A - 1985 NINEA : 020332 NITI : 045655 E Tel 937 83 08 cel 567 45 12 Fax : 937 80 83 BP 25 Tambacounda e-mail : forceest@sentoo.sn</p>	<p>EXPLOITATION, EQUIPEMENT, MAINTENANCE ET GENIE CIVIL (AVIDISTRUB)</p> <p>Rue 43x46 N°3975 Colobane Dakar NINEA : 22784492e1 N° RC 2001 / B 1277 Tel 661 27 81</p>	<p>KEUR MOUSSA INTERNATIONAL SERVICE (KMS)</p> <p>N°93 Thiocé Ouest Mbour NINEA : 02324472 X1 N° SNTHS 2004 / A3301 Tel 957 20 48 BP 2281 Mbour kms95@hotmail.com</p>
Expériences dans la fourniture et la maintenance des équipements	<p>30 ans dans la fourniture, la pose et la maintenance de stations solaires (PRS, Japon XII)</p>	<p>-Réactivation de 5 forages : Gaty Saké Teung Ngat, Médina Ndiaye, Thiakhao, Teumb Mbaaye -Réalisation de 2 forage : Mbakhé, Mairie de Guédiawaye,</p>	<p>-fourniture de matériel pour les handicapés -fourniture de compresseurs à l'hôpital régional de Tamba Fourniture et pose d'une pompe immergée au forage de Koussanar -Fourniture d'équipement hydraulique au fleuve Gouloumbou</p>	<p>-Entretien de 15 forages à Touba -Remplacement d'EPI à Mboula-Fouta Yalalbé- Ndiander Ndam-Mbacké Cadir-Fass Touré- Darou Marmane</p>	
Moyens matériels et logistiques;	<p>Pick up 4 x 4 Camionnette express Palan /Tirs forts/Caisses à outils</p>	<p>-foreuse type PATDRILL -camion 4x4 type SMB -véhicule de liaison -Pick up 4 x 4 Toyota/4 x 4 double cabine -Camionnette MITSUBISHI L200</p>	<p>Pick up 4 x 4 Clé à filtre/ Groupe Motopompe Caisse à outils/Caisses à outils électrique/ caisse à outils plombier/graisseur/Poste de soudure/ GE de 5 et 2, 5 kva/multimètres</p>	<p>Véhicule BMW Groupe électrogène Compresseur</p>	
Moyens humains	<p>1 ingénieur 2 techniciens supérieurs 2 électro-techniciens 2 électro-mécaniciens</p>	<p>8 ingénieur 1 techniciens supérieurs 4 technicien Génie Civil</p>	<p>1-mécanicien 1 électricien 1 plombier 1 soudeur/ 1 gestionnaire</p>	<p>1-ingénieur hydraulicien 1 électricien 1 gestionnaire</p>	
Capacités financières	<p>« Nous disposons de capacité financière pour faire face à ce type de projet »</p>	<p>Capital : 60.000 000 FCFA</p>	<p>50.000.000 FCFA</p>	<p>Capital 1 000 000 FCFA Chiffre d'affaires : 10 991 071 F</p>	

9-2 応募業者事前評価

EVALUATION

Les résultats de l'évaluation conduites par les représentants de la DEM et l'équipe du Projet PEPTAC se présentent comme suit :

Nul	----	= - 3
Pas Bon	--	= - 2
Médiocre	-	= - 1
Moyen	±	= ± 0
Bon	+	= + 1
Très Bon	++	= + 2
Excellent	+++	= + 3

EVALUATION-1

Criteria of Pre qualification	S.E.E.E	SCIEPS	FORCE EST	AVIDI-STRUB	KMIS	
1) Forms of enterprise	++	--	++	+	----	
2) Financial situation	++	+++	++	----	--	
3) Experiments & Results	+++	--	++	++	--	
4) Swift Service	+	+	+	--	-	
5) Engineer	+	+	±	±	±	
6) Equipments	±	--	±	--	--	
Grading	+9	-1	+7	-4	-10	

EVALUATION-2

Criteria of Pre qualification	S.E.E.E	SCIEPS	FORCE EST	AVIDI-STRUB	KMIS	
1) Forms of enterprise	+	+	±	±	-	
2) Financial situation	++	+	±	-	-	
3) Experiments & Results	+	-	±	+++	-	
4) Swift Service	+	-	+	+	±	
5) Engineer	+	±	±	+	±	
6) Equipments	+	+	±	±	-	
Grading	+7	+1	+1	+4	-4	

EVALUATION-3

Criteria of Pre qualification	S.E.E.E	SCIEPS	FORCE EST	AVIDI-STRUB	KMIS	
1) Forms of enterprise	+	+	+	+	±	
2) Financial situation	++	+	+	±	-	
3) Experiments & Results	++	-	±	++	--	
4) Swift Service	+	-	+	-	±	
5) Engineer	+	±	±	±	±	
6) Equipments	±	+	±	±	--	
Grading	+6	+1	+3	+2	-5	

Résultat de l'Evaluation

Criteria of Pre qualification		S.E.E.E	SCIEPS	FORCE EST	AVIDI-STRUB	KMIS	
Evaluation	Total Grading	+22	+1	+11	+2	-19	
	Ranking	1	4	2	3	5	

Evaluation

Résultat de l'Evaluation : Il est ressorti de l'évaluation effectuée en vue de la présélection des entreprises par la DEM et le PEPTAC, quatre entreprises ayant eu les meilleurs scores. Ces dernières sont habilitées à soumettre leurs offres financières conformément aux TDR définis par la DEM et le PEPTAC.

Critères pour la présélection des Entreprises privées pour la contractualisation de la maintenance avec les ASUFOR dans le cadre du PEPTAC

La sélection des Entreprise privée a été menée dans la cadre du PEPTAC sur la base des Critères suivants afin de choisir les entreprises les plus qualifiés pour les contrats de maintenance avec les ASUFOR des sites ciblés.

1) Type d'entreprise

Existence légale dont:

- Nom de la société,
- Enregistrement du type d'activité,
- Possession de numéros d'immatriculation : NITTI, NINEA

2) Situation financière

Situation de gestion/comptabilité adéquate en tant qu'entreprise:

Comptabilité adéquate et gestion stable

3) Expérience & Résultats

Résultats en matière de gestion et de maintenance par ex. installations d'approvisionnement en eau etc.: Expériences en matière de construction et réparation d'installations hydrauliques urbaines, Expériences en matière d'installations hydrauliques villageoises ou installations d'irrigation

4) Rapidité du Service

Capacités en matière d'activités de gestion et de maintenance rapide:

Création de représentations locales dans les villes principales de chaque région pou suivre les plus sites éloignés

5) Ingénieur

Disponibilité au sein du personnel: d'ouvriers spécialisés comme des poseurs de canalisations, des conducteurs d'engins de construction, des électromécaniciens. Il est souhaitable qu'il y ait des ouvriers diplômés expérimentés pour chaque catégorie.

6) Equipements

Disponibilité d'équipements nécessaires et adaptés à la gestion et à la maintenance des installations d'approvisionnement en eau:

Outillages, instruments de mesure, équipements de réparation, véhicules pour le déplacement et le transport des équipes et des équipements...

Concernant 6) ci-dessus, la possession des équipements destinés aux activités de maintenance sera examinée en fonction de la liste ci-dessous

A) Equipements pour la maintenance lors des visites de petite envergure

Maintenance systématique et réparations mineurs:

- boîte à outils mécanique;
- boîte à outils électricien
- appareils de mesure: multimètre, pince ampèremétrique, mégohmmètres, compte-tours, pompe à tarer les injecteurs,
- Compresseur mobile
- poste de soudure autonome;
- outils pour travaux de plomberie: boîte à outils, étau,
- filière.
- 1 véhicule léger ou moto

B) Equipements pour la maintenance de grande envergure

Maintenance lourde

- boîte à outil mécanicien;
- boîte à outil électricien
- appareils de mesure: multimètre, pince ampèremétrique, mégohmmètres, compte-tours, pompe à tarer les injecteurs, Niveau d'eau de 100m
- compresseur mobile
- Compresseur d'air de 8 bars minimum pour Air-lift
- poste de soudure autonome;
- trépied et treuil de 3 tonnes
- serre-tube
- clé à griffes
- échafaudage et matériel de maçonnerie.
- 1 camionnette, 1 camion.

* * * * *

9-3 ASUFOR 申請受領書・ライセンス
(Moukh-Moukh)

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'HYDRAULIQUE

15 NOV 2005

Dakar, le.....

DIRECTION DE L'EXPLOITATION
ET DE LA MAINTENANCE

LE DIRECTEUR

OBJET/ : Attribution d'une licence
d'exploitation d'un forage motorisé

REFERENCES/ :

- Décision d'approbation du Comité Directeur du forage de Moukh Moukh
- votre demande du 24/09/2005
- Récépissé de déclaration d'association : N° 005 104/MINT/DAGAT/GRL

Monsieur Le Président,

En réponse à votre demande citée en références, j'ai le plaisir de vous informer que l'exploitation du forage de **MOUKH MOUKH** est confiée provisoirement à votre association.

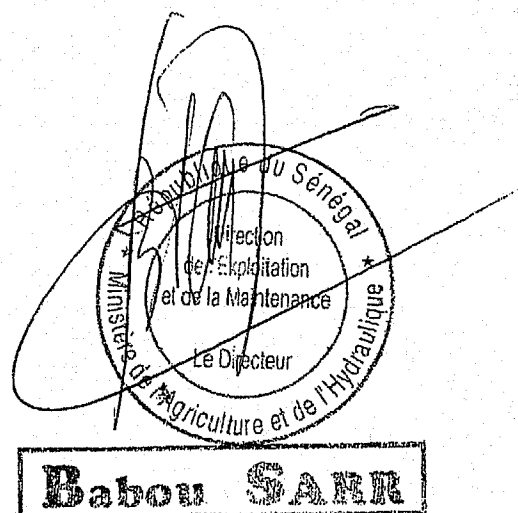
Veuillez agréer, Monsieur le Président, L'expression de ma considération distinguée.

A/Monsieur Serigne DIA,
Président de l'ASUFOR de

MOUKH MOUKH

Ampliations

- ME/MAH (à titre de CR)
- GOUVERNEUR/ Région de Louga
- PEPTAC
- Chef DRHA/LOUGA



REPUBLIQUE DU SENEGAL

RECEPISSE DE DECLARATION D'ASSOCIATION

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Le Ministre de l'intérieur délivre aux personnes ci-après désignées,
récépissé de déclaration pour l'association définie comme suit, régie par :
la loi n° 66-70 du 13 juillet 1966 portant code des
Obligations civiles et commerciales, modifiée par la loi
n° 68-08 du 26 mars 1968 ; et la loi n° 79-02 du 4 janvier 1979(2).

DIRECTION
DES AFFAIRES GENERALES ET DE
L'ADMINISTRATION TERRITORIALE

N° 5-704
N° /MINT-DAGAT/ GRL

TITRE DE L' ASSOCIATION

Association des Usagers du Forage de Moukh Moukh (ASUFOR)

OBJET

L'association a pour objet:

- D'assurer ou de faire assurer la gestion de la production et de la distribution de l'eau;
- D'exprimer les demandes d'amélioration du service de l'eau
- De participer au choix d'investissement;
- De définir les modes de distribution;
- D'élaborer et d'exécuter un budget annuel couvrant l'ensemble des dépenses de fonctionnement et d'entretien ainsi que la part de renouvellement incombant à l'association;
- De définir les modes de ventes de l'eau et de recouvrement des coûts;
- De fixer une tarification permettant d'assurer la viabilité financière;
- De faire contrôler l'exploitation des installations
- D'assurer les encaissements
- D'assurer le relevé des données techniques et financières

SIEGE SOCIAL

MOUKH MOUKH

COMPOSITION DU BUREAU

Actuellement chargé de l'administration et la direction de l'Association

PRESIDENT :	Serigne	DIA
SECRETARE GENERALE	Ousmane	DIA
TRESORIERE GENERALE:	Ndiaga	FALL

- (1) Ce décret est à rayer au cas où il ne s'agirait pas d'association sportive et culturelle
(2) Concerne les groupements rattachés aux partis politiques

9-4 給水施設維持管理契約書 (Moukh-Moukh)

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'HYDRAULIQUE

DIRECTION DE L'EXPLOITATION ET DE LA MAINTENANCE

**CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE DU
FORAGE DE : MOUKH MOUKH,
RACCORDE AU RESEAU ELECTRIQUE DE LA SENELEC ET EQUIPE DUNE
ELECTROPOMPE IMMERGEE**

PREAMBULE

Le patrimoine d'hydraulique rurale du Sénégal s'est considérablement accru ces dernières années par la réalisation de nombreux ouvrages de captage modernes (puits et forages) équipés de système d'exhaure motorisé ou de pompes manuelles.

Le nombre de points d'eau équipés se compose de :

- 1023 forages motorisés ;
- plus de 1500 points d'eau équipés de pompes manuelles.

Ce patrimoine a été réalisé à partir de la mise en œuvre de plusieurs projets et programmes financés par l'Etat du Sénégal, sur ses ressources et par l'appui de ses partenaires financiers dans le cadre de la coopération internationale.

Au vu des nombreuses contraintes rencontrées dans la gestion de ce patrimoine par la Direction de l'Exploitation et de la Maintenance (DEM) du Ministère chargé de l'Hydraulique et les populations locales bénéficiaires, il est apparu nécessaire de mettre en place un système de partage des charges, non seulement pour alléger le fardeau de l'Etat, mais surtout pour une meilleure prise en main des ouvrages et installations par ceux qui en font usage pour leur survie.

C'est pour cette raison que le Gouvernement du Sénégal, dans son souci d'amélioration des conditions de vie des populations rurales, s'est engagé résolument dans une réforme de la gestion durable des forages ruraux motorisés.

Les résultats de la phase expérimentale de cette réforme de gestion des forages ruraux motorisés, mise en œuvre depuis 1999 dans les régions de Diourbel, Fatick, Kaolack et Thiès, sont assez édifiants sur la pertinence de cette option gouvernementale, vu leurs impacts sur la qualité du service de l'eau, l'épargne rurale et la création d'emploi.

La prise en charge des pannes bloquantes, n'est pas toujours à la portée des organes déconcentrés de la DEM (Brigades de Puits et Forages et Subdivision de maintenance). C'est ainsi après une organisation des usagers, la DEM s'ouvre au secteur privé afin qu'il prenne en charge l'entretien et la maintenance de sites de forages promus dans le cadre du Projet PEPTAC.

Une manifestation d'intérêt, parue dans la presse, a permis de recueillir, 5 entreprises de la place qui voudraient bien accompagner la DEM dans cette engagement.

Après Analyse des offres, la DEM a retenu l'ENTREPRISE AVIDISTRUB pour prendre en charge l'entretien et la maintenance des sites de la zone Nord.

ENTRE

L'Association des Usagers du Forage (ASUFOR) de...MOUKH MOUKH, représentée

par son Président ; Monsieur...**SERIGNE DIA**

ET

L'Entreprise dénommée : **AVIDISTRUB**

Fiche de renseignements généraux sur l'Entreprise

- 1- Nom ou raison sociale : **AVIDISTRUB**
- 2- Adresse : **COLOBANE RUE 43x46 DAKAR SENEGAL**
- 3- Téléphone : **(221) 66127 61 ou 472 37 02** Fax.....
- 4- Email.....
- 5- Enregistrement au registre du bureau du commerce sous le numéro :...**RC 1277 B 01..**
- 6- Date d'enregistrement : **12/07/2001**
- 7- Numéro compte contribuable : **NINEA 22784492 C1**
- 8- Personnel permanent : **02 (deux).**

Représentée par son Président **Abdoul Abass KANE**

SOUS

La supervision de la Direction de l'Exploitation et de la Maintenance (DEM), représentée par son Directeur, Monsieur... **Babou SARR**

CHAPITRE 1 : CLAUSES GENERALES

ARTICLE 1 : Objet du contrat

Le présent contrat d'entretien et de maintenance, concerne :

- le suivi et la réparation des installations des équipements d'exhaure en surface et accessoires
- les opérations d'entretiens courants
- les interventions ponctuelles de dépannage en cas de panne de ces installations ;
- la formation et l'appui technique au conducteur et aux membres de l'ASUFOR ;
- la tenue d'un stock stratégique pour pièces d'usures courantes ;
- l'élaboration de rapports d'intervention et de suivi des installations.

ARTICLE 2 : Durée du contrat

Le présent contrat, prend effet à partir de la dernière date de signature de l'une des parties concernées .
Sa durée est d'un (1) an renouvelable en accord avec la DEM

ARTICLE 3 : Lots

L'ensemble des stations visées par cette contractualisation sont réparties en deux (2) lots

LOT N° 1 : Zone NORD

LOT N° 2 : Zone SUD

Le site du forage de Moukh Moukh fait parti du Lot n°1 située dans la Zone Nord et a pour point focal **LINGUERE** (cf article 4)

ARTICLE 4 : POINT FOCAL

Il est établi un point dit « point focal », point à partir duquel seront comptées les prestations faisant référence à la distance et au temps.

Zone Nord, le point focal est ; la ville de **LINGUERE**

ARTICLE 5 : Localisation

Les caractéristiques du forage sont donnés en annexe 1

Le site du Forage de : **Moukh Moukh** se situe dans la Communauté rurale de : **THIAMENE**, Arrondissement de **COKI** ; Département de : **LOUGA** ; Région de **LOUGA** et à **70.Km** du point focal.

CHAPITRE 2 : RESPONSABILITE DE L'ENTREPRISE

ARTICLE 6 : Nature et contenu des prestations :

Le barème des prix contractuels des interventions est donné en annexe 2

6.1 Nature

Les opérations d'entretien et de maintenance sont classées en deux catégories :

- les opérations pouvant être exécutées par le conducteur : contrôles de niveaux, remplacement de consommables usuels (pièces d'usure courante), nettoyages,
- les opérations devant être exécutées par l'entreprise sont les contrôles ou remplacements nécessitant un démontage partiel ou total de composants de la station de pompage.

Les prestations attendues au niveau du forage raccordé au réseau électrique (avec électro-pompe immergée), doit comprendre au minimum les composantes suivantes :

- Une (1) **visite de contrôle**, effectuée au cours de l'année et durant laquelle l'entreprise :
 - (i) effectue ou fait effectuer un programme systématique de contrôles et de réglages,
 - (ii) s'assure de la bonne exécution par le conducteur, des opérations relevant de leur niveau, et
 - (iii) mène un programme de formation continue auprès du conducteur;
- Un **programme de maintenance**, effectué en fonction de l'exploitation réelle du forage, consistant en un programme systématique de mesures, de contrôles, de réglages, de remplacement de pièces d'usure. Ces opérations sont effectuées à l'occasion d'une visite de contrôle périodique et ne devraient donc pas requérir des déplacements spécifiques ;
- des **interventions de dépannage**, déclenchées par un appel de l'ASUFOR ou un représentant dûment mandaté par elle, ces interventions seront exécutées suivant des modalités prédéfinies ;
- la **tenue de fiches d'intervention** à remettre à l'ASUFOR et à la DEM permettant à cette dernière de disposer de données précises sur la maintenance des forages ruraux raccordés au réseau électrique

L'ENTREPRISE doit réaliser l'ensemble des prestations que nécessite la station d'exhaure. Les prescriptions ci-après définissent le contenu minimum des prestations attendues de l'ENTREPRISE.

6.2 Contenu

Les prestations effectuées au cours d'une visite de contrôle périodique comprennent au minimum :

- contrôles sur pompes :
 - sécurité de manque d'eau : test de fonctionnement
 - mesure niveau dynamique forage (si possible)
 - mesure pression de refoulement (si possible)
 - relevé de point de fonctionnement : débit, vitesse, HMT (la HMT étant estimée si le niveau dynamique ou la pression de refoulement n'est pas mesurable)
 - relevé du compteur principal sortie forage
 - relevé du compteur électrique d'électropompe
 - vérification des résistances d'enroulements (moteurs électriques) ;
 - mesure d'intensité de phase de pompe en marche ;
 - réglages divers, etc.
- contrôles sur armoires et circuits électriques : (circuit de Puissance, Circuit de commande)
 - contacteurs, relais et auxiliaires : contrôle et remplacement si nécessaire ;
 - voyants d'alarme : contrôle état de fonctionnement ;
 - sécurités (manque d'eau, déséquilibre de phase, variations de tension, foudre, protections thermiques, différentielles) : contrôle état de fonctionnement ;
 - câblage : inspection des gaines de câbles ;

- mise à la terre : vérification de la résistance de terre ;
- dépoussiérage général des armoires et circuits électriques
 - appui technique à l'exploitation ;
- prise de connaissance des tableaux de bord d'exploitation, en particulier consommations et incidents ;
- vérification des connaissances et de l'application des procédures d'entretien quotidien et périodique, et perfectionnement si nécessaire ;
- vérification du stock de consommables ;
- réponses aux questions du Conducteur et/ou de l'ASUFOR ;

6.2.1 Programme de maintenance préventive

Le programme d'entretien et de maintenance est effectué dans le cadre des visites de contrôles périodiques et comprend au minimum les prestations complémentaires et spécifiques suivantes :

Maintenance pompes :

Tous les 3 ans relevage de la pompe pour inspection et entretien

Le remplacement des pièces d'usures et la fourniture des pièces de rechange à l'occasion d'une opération de maintenance seront facturées en sus aux ASUFOR, par application d'un barème de prix unitaires contractuel (cf annexe 3).

6.2.2 Interventions de dépannage

En cas de panne, l'ASUFOR ou son mandant doit alerter l'ENTREPRISE directement sur son lieu de travail ou par appel téléphonique et en avise le Chef de Brigade de Puits et Forages de sa zone. L'ENTREPRISE doit être joignable du lundi matin au samedi midi

Le dépannage et la remise en service de la station de pompage doivent être effectués dans un délai de deux (2) jours ouvrables à compter du jour de l'alerte s'il s'agit d'une **panne bloquante**, c'est-à-dire ayant provoqué l'arrêt de l'approvisionnement en eau ou susceptible d'entraîner des dommages matériels graves. Ce délai peut être prolongé de deux (2) jours ouvrables d'accord partie avec l'ASUFOR, s'il s'agit d'une **panne non bloquante**, c'est-à-dire n'ayant pas provoqué l'arrêt de l'approvisionnement en eau et n'étant pas susceptible d'entraîner des dommages matériels graves.

Dans le cas où la gravité d'une panne bloquante serait telle qu'elle nécessite un délai de remise en service supérieur à deux (2) jours ouvrables à compter de l'alerte, L'ENTREPRISE a l'obligation de proposer à l'ASUFOR l'installation provisoire d'un équipement de secours (moteur thermique et ou pompe à axe verticale. A cet effet, des négociations seront menées entre l'ENTREPRISE et l'ASUFOR sous l'égide de la DEM pour définir la prise en charge des frais de fonctionnement..

6.3 Consommables et pièces d'usure et de rechange

Le barème des prix contractuels des pièces de rechange est donné en annexe 3

6.3.1 Consommables courants

L'ENTREPRISE devra constituer un stock minimum de pièces de rechange courante et veillera à sa disponibilité en temps opportun.

Les principaux consommables sont les suivants :

- Fusible, diodes, bobines, contacteurs etc...

Les quantités annuelles de consommables nécessaires sont évaluées en fonction de l'exploitation réelle du forage.

6.3.2 les pièces d'usure et de rechange

L'ENTREPRISE établira pour le site, la liste des pièces d'usure et de rechange courantes à faire approuver par la DEM et à annexer au présent contrat.

Les principaux consommables sont les suivants :

ARTICLE 7 : Rapports

Toute visite de contrôle périodique, et toute intervention d'entretien, de maintenance ou de dépannage doit être mentionnée en détail et attestée dans un carnet à souches indiquant :

- la date et l'heure auxquelles L'ENTREPRISE est intervenue
- le cas échéant, la date et l'heure d'alerte (cas d'un dépannage)
 - la nature de l'intervention et le détail des opérations effectuées (mentionner définitives ou provisoires) ;
- la liste des pièces détachées remplacées durant l'intervention
- les relevés de mesures et les résultats de contrôle
- les observations relevées sur site durant la visite ou l'intervention.

A l'issue de chaque visite ou intervention, les prestations doivent être certifiées par le Chef de Brigade de Puits et Forages (BPF) et visées par un représentant de l'ASUFOR

Une souche est remise au conducteur, une autre souche doit être transmise sans délais au chef de BPF, une troisième est conservée par L'ENTREPRISE.

Lorsqu'il constate une anomalie susceptible de nuire à la continuité de service de l'eau, L'ENTREPRISE a l'obligation d'en informer sans délai et par écrit le Chef de BPF et l'ASUFOR, afin que ces derniers puissent prendre les mesures appropriées.

ARTICLE 8 : Moyens de base

Les moyens essentiels préconisés pour que l'ENTREPRISE puisse satisfaire les conditions exigées, qui se présentent comme ci-après.

8.1 Outillage :

- une caisse à outils de mécanicien, d'électricien de maçon (niveau, fil à plomb, taloche, décimètre, équerre etc...);
- un lot d'appareils de mesure (sonde de niveau, compte-tours, manomètre, multimètres, pinces ampèremétriques, métrix, mégohmètre, etc.)
- un palan deux (2) tonnes avec trépied
- un groupe électrogène cinq (5) kVa ou plus
- un poste à souder à l'arc
- matériel de soudure ;
- une clé dynamométrique
- un compresseur d'air de 50 litres
- une clé à filtre

8.2 Moyens et infrastructures logistiques

- un véhicule de type pick-up 4x4
- un téléphone mobile
- une base technique, dotée d'un téléphone et d'un télécopieur
- un ordinateur pour sauvegarder les données et ordonnancer les travaux de remise en état et de maintenance.

ARTICLE 9 : Profil de l'ENTREPRISE

L'ENTREPRISE devra établir au début de chaque année, un calendrier d'intervention au niveau du site et constituer une équipe pluridisciplinaire comprenant au moins les compétences suivantes : Un (1) spécialiste en mécanique diéséliste, Un (1) spécialiste en électromécanique, Un (1) soudeur, Un (1) maçon

CHAPITRE 3 : RESPONSABILITES DE L'ASUFOR

ARTICLE 10 : Obligations de l'ASUFOR

L'ASUFOR s'engage à :

- accorder à l'ENTREPRISE tout le concours nécessaire pendant la durée du contrat ;
- rémunérer les prestations de l'ENTREPRISE sur la base des barèmes annexés au contrat ;

cette rémunération devra être effective, une fois que les trois parties auront constaté le travail accompli suivant les règles en la matière. Cette rémunération concerne :

- La visite de contrôle annuelle incluant main d'œuvre et déplacements sur site, son paiement se fera en deux (2) versements.
- Les devis pour l'exécution des interventions de dépannage. Le paiement interviendra au plus tard quinze (15) jours après le constat de la bonne exécution des travaux.
- Le paiement des frais de déplacement au tarif contractuel en annexe 2. Le paiement interviendra au plus tard quinze (15) jours après le constat de la bonne exécution des travaux.
- Paiement des consommables et pièces de rechange sur barème de prix unitaires figurant en annexe 3 du présent contrat. Le paiement interviendra au plus tard dix (10) jours après le remplacement de la pièce

Pour être valable, les factures doivent obligatoirement être accompagnées d'une attestation d'exécution des prestations signée par les responsables de l'ASUFOR désignés à cet effet et visé par le chef de Brigade de puits et forages.

Pour les devis de réparation supérieurs à cent mille francs fcfa (100 000 fcfa), le visa de la DEM doit être requis par l'ASUFOR.

CHAPITRE 4 : RESPONSABILITES DE LA DEM

ARTICLE 11 : Obligations de la DEM

La DEM s'engage à :

- Assurer ou faire assurer en rapport avec l'ASUFOR le suivi des prestations de l'ENTREPRISE
- Accompagner l'ASUFOR dans ses démarches pour l'acquisition de pièces de rechange ;
- Assurer ou faire assurer, la mise en œuvre des recommandations de l'ENTREPRISE après ses visites ;
- Procéder en rapport avec l'ENTREPRISE, à la maintenance lourde non couverte par les prestations du présent contrat en cas de nécessité.

CHAPITRE 5 : DISPOSITIONS PARTICULIERES

ARTICLE 12 : Compte bancaire

Pour permettre le paiement des prestations par virement à partir des comptes d'épargne de l'ASUFOR, L'ENTREPRISE doit ouvrir un compte auprès d'une structure financière représentée dans la zone de Moukh Moukh.

ARTICLE 13 : Litiges et contentieux

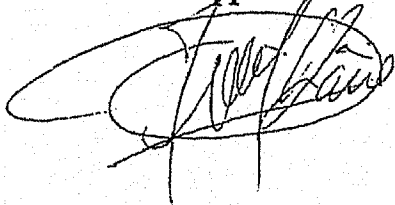
Les litiges et contestations survenus dans l'exécution du présent contrat seront soumis à l'arbitrage de la DEM.

Fait à Moukh Moukh..... le 15 Nov 2005

Fait à Moukh Moukh de 15 Nov 2005

Pour L'ENTREPRISE

Lu et approuvé



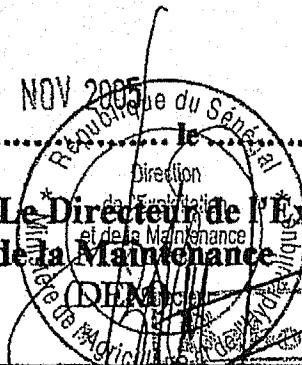
Pour L'ASUFOR

Lu et approuvé



Fait à..... le 17 NOV 2005

Approuvé par Le Directeur de l'Exploitation
et de la Maintenance



SARR

ANNEXE 1

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DES SITES CIBLES POUR L'ENTRETIEN ET LA MAINTENANCE
CARACTERISTIQUES DES INSTALLATIONS HYDRAULIQUES DES SITES CIBLES

Nom du site	BPF	Forage	Pompe	Source d'énergie	Château d'eau(m ³)	Borne fontaine	Abreuvoir	Station de charrettes	Branchement privé										
MOUKH MOUKH Louga		256m, ø8-5/8	CAPRARU	E6X30-6+MC612	25 m ³ /h	SENELEC													
LOT N° 1 : ZONE NORD ; POINT FOCAL : LINGUERE																			
					15m	5m	sol	6R	4R	2R	1R								
					100					12		1	1						0

ANNEXE 2

REDEVANCES POUR LES PRESTATIONS D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE

<u>Désignation</u>	<u>Unité</u>	<u>Prix TTC en Fcfa</u>
Forfait pour une (01) visite sur site raccordé au réseau Electrique	Une visite annuelle	100.000
Analyse d'eau : Fe, Fluor, résidus secs	U	50.000
Amenée et repli de chantier et d'équipes avec outillage, matériels et matériaux, y inclus toutes sujétions	forfait	200.000
Mobilisation d'une équipe d'intervention pour travaux spéciaux	Par jour	90.000
Déplacement d'une équipe d'intervention, de l'outillage, des matériels et matériaux, y inclus toutes sujétions	Km (à partir du point focal)	200
Mobilisation d'un camion de 10 tonnes avec grue de levage pour transports spéciaux sur demande du maître d'oeuvre	P.M	P.M(à la charge de la DEM

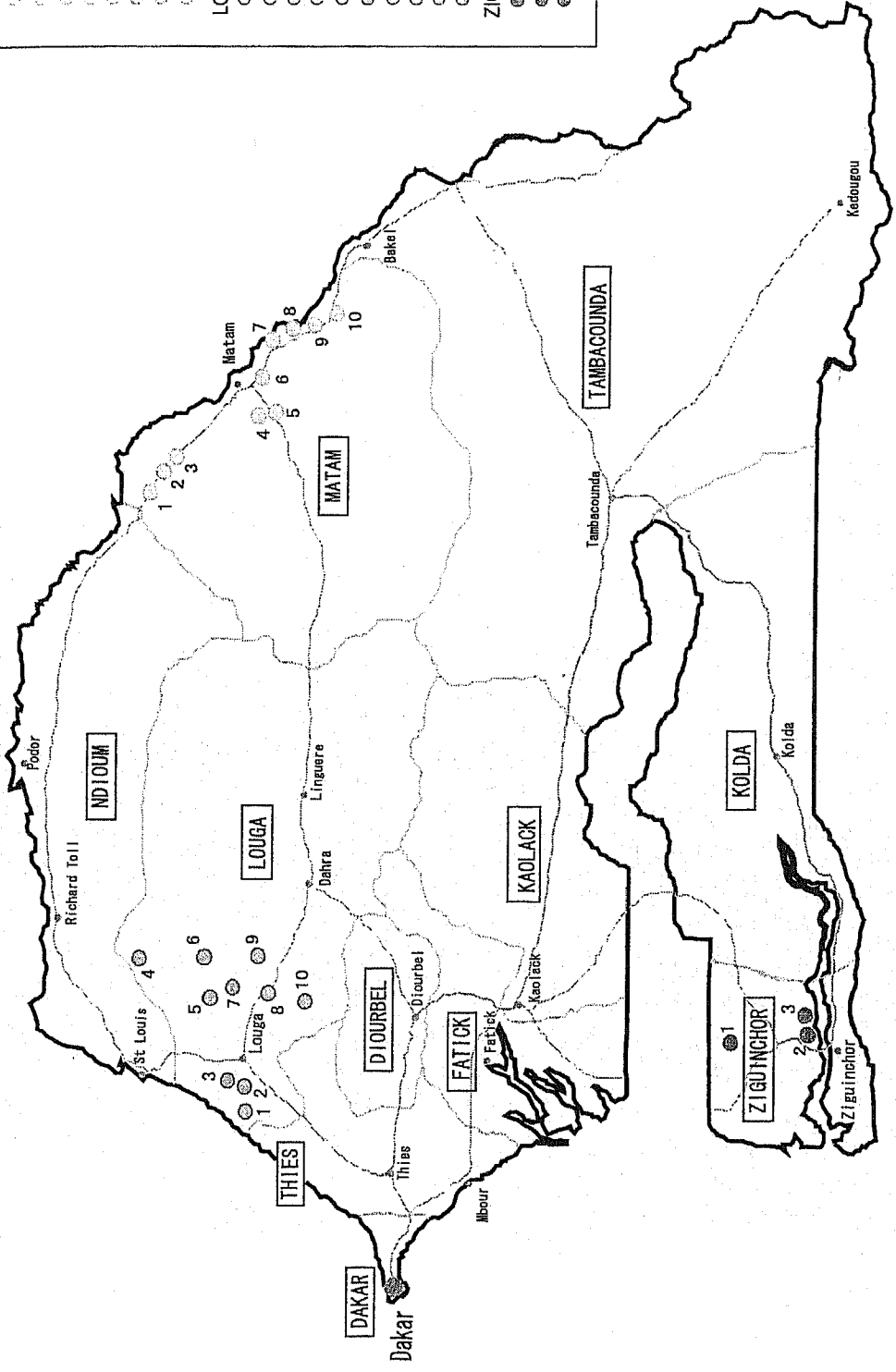
ANNEXE 3**LISTE DE PRECONISATION ET COUT DE RETROCESSION DES PIECES DE RECHANGE POUR ELECTRO-POMPES IMMERGEES**

Désignation	QTE	Prix Unitaire TTC	Prix Total TTC
Pièces pour pompe immergée			
Crépine en inox	1	16.166	16.166
Pare sable	1	10.030	10.030
Bague d'usure	1	12.980	12.980
Ressort	1	4.720	4.720
Palier	1	26.550	26.550
Gouttière de protection cable	1	17.700	17.700
Diffuseur	1	20.650	20.650
Roue	1	29.500	29.500
Coussinet	1	20.650	20.650
Entretoise	1	1.416	1.416
Joint clapet	1	12390	12390
Montant Total TTC			172.752

10. セ国独自サイト関連資料

10-1 セ国独自サイト位置図

- MATAM**
- 1 : Oréfondé
 - 2 : Agnam
 - 3 : Thiogne
 - 4 : Thiancone Hiraye
 - 5 : Danthiady
 - 6 : Sinthiou Garba
 - 7 : Ngano
 - 8 : Waroundé
 - 9 : Semmé
 - 10 : Doundé
- LOUGA**
- 01 : Ndiavagne Ndiaye
 - 02 : Diokoul Ndiarno
 - 03 : Parba Dieng
 - 04 : Syèr
 - 05 : Nguèr Malal
 - 06 : Louggere Wandé
 - 07 : Péter Ouarrack
 - 08 : Ouarrack
 - 09 : Keur Bassin
 - 10 : Touba Méfina
- ZIGUINCHOR**
- 1 : Djibidione
 - 2 : Koubatan
 - 3 : Koubanao



フォローアップ対象23サイト位置図

10-2 セ国独自サイトリスト (Louga)

**BRIGADE DES PUIITS ET FORAGES
LOUGA**

LISTE DES ASUFOR

Localité : **KEUR BASSINE**
Forage réalisé par l'Etat en 2003
Projet : **BADEA**
Villages polarisés : **12**
Date de création de l'ASUFOR : **09 / 06 / 2004**
ASUFOR crée par : **Brigade et Bureau d'Etudes SONED**
Nombre de membres de l'ASUFOR : **39**
Nombre d'hommes dans le CD : **20**
Nombre de femmes dans le CD : **19**
Nombre de membres du BE : **09**
Nombre d'hommes dans le BE : **04**
Nombre de femmes dans le BE : **05**

Localité : **OUARACK**
Forage réalisé par l'Etat en 2003
Projet : **BADEA**
Villages polarisés : **07**
Date de création de l'ASUFOR : **18/02/2004**
ASUFOR crée par : **Brigade et Plan International**
Nombre de membres de l'ASUFOR :
Nombre d'hommes dans le CD :
Nombre de femmes dans le CD :
Nombre de membres du BE : **09**
Nombre d'hommes dans le BE : **05**
Nombre de femmes dans le BE : **04**

Localité : **SYER**
Forage réalisé par l'Etat **2001**
Projet : **BADEA**
Villages polarisés : **10**
Date de création de l'ASUFOR : **09 / 11 / 2004**
ASUFOR crée par : **Brigade et Sous préfet Keur Momar Sarr**
Nombre de membres de l'ASUFOR : **24**
Nombre d'hommes dans le CD : **15**
Nombre de femmes dans le CD : **09**
Nombre de membres du BE : **09**
Nombre d'hommes dans le BE : **06**
Nombre de femmes dans le BE : **03**

**BRIGADE DES PUIITS ET FORAGES
L O U G A**

LISTE DES ASUFOR

Localité : **LOUGGERE WANDE**
Forage réalisé par l'Etat
Projet :
Villages polarisés : 12
Date de création de l'ASUFOR : 14 / 12 / 2004
ASUFOR crée par : Brigade et Sous préfet Keur Momar Sarr
Nombre de membres de l'ASUFOR : 27
Nombre d'hommes dans le CD : 14
Nombre de femmes dans le CD : 13
Nombre de membres du BE : 09
Nombre d'hommes dans le BE : 05
Nombre de femmes dans le BE : 04

Localité : **PETER OUARACK**
Forage réalisé par l'Etat 1987
Projet : FSD
Villages polarisés : 14
Date de création de l'ASUFOR : 26 / 04 / 2005
ASUFOR crée par : Brigade et Sous préfet Koki
Nombre de membres de l'ASUFOR : 36
Nombre d'hommes dans le CD : 19
Nombre de femmes dans le CD : 17
Nombre de membres du BE : 09
Nombre d'hommes dans le BE : 06
Nombre de femmes dans le BE : 03

Localité : **PARBA DIENG**
Forage réalisé par l'Etat 2003
Projet : BADEA
Villages polarisés : 16
Date de création de l'ASUFOR : 27 / 05 / 2004
ASUFOR crée par : Brigade et Bureau d'Etudes SONED
Nombre de membres de l'ASUFOR : 42
Nombre d'hommes dans le CD : 21
Nombre de femmes dans le CD : 21
Nombre de membres du BE : 09
Nombre d'hommes dans le BE : 05
Nombre de femmes dans le BE : 04

**BRIGADE DES PUIITS ET FORAGES
LOUGA**

LISTE DES ASUFOR

Localité : **NDIAWAGNE NDIAYE**
Forage réalisé par l'Etat en 2003
Projet : **BADEA**
Villages polarisés : **06**
Date de création de l'ASUFOR : **28 / 05 / 2004**
ASUFOR créée par : **Brigade et Bureau d'Etudes SONED**
Nombre de membres de l'ASUFOR : **38**
Nombre d'hommes dans le CD : **18**
Nombre de femmes dans le CD : **20**
Nombre de membres du BE : **09**
Nombre d'hommes dans le BE : **05**
Nombre de femmes dans le BE : **04**

Localité : **DIOKOUL NDIARNO**
Forage réalisé par l'Etat en 2003
Projet : **BADEA**
Villages polarisés : **17**
Date de création de l'ASUFOR : **26 / 05 / 2004**
ASUFOR créée par : **Brigade et Bureau d'Etudes SONED**
Nombre de membres de l'ASUFOR : **41**
Nombre d'hommes dans le CD : **23**
Nombre de femmes dans le CD : **18**
Nombre de membres du BE : **09**
Nombre d'hommes dans le BE : **06**
Nombre de femmes dans le BE : **03**

Localité : **TOUBA MERINA**
Forage réalisé par l'Etat 1997
Projet : **CEAO II - TR**
Villages polarisés : **14**
Date de création de l'ASUFOR : **05 / 07 / 2004**
ASUFOR créée par : **Brigade et Sous préfet Koki**
Nombre de membres de l'ASUFOR : **36**
Nombre d'hommes dans le CD : **19**
Nombre de femmes dans le CD : **17**
Nombre de membres du BE : **09**
Nombre d'hommes dans le BE : **06**
Nombre de femmes dans le BE : **03**

**BRIGADE DES PUIITS ET FORAGES
L O U G A**

LISTE DES ASUFOR

Localité :	NGUER MALAL
Forage réalisé par l'Etat en	
Projet :	
Villages polarisés	17
Date de création de l'ASUFOR :	06/06/2004
ASUFOR créé par :	Brigade et Sous préfecture de Keur Momar Sarr
Nombre de membres de l'ASUFOR :	33
Nombre d'hommes dans le CD :	16
Nombre de femmes dans le CD :	17
Nombre de membres du BE :	09
Nombre d'hommes dans le BE :	06
Nombre de femmes dans le BE :	03

10-3 セ国独自サイトリスト (Matam)

Liste des Asufors Brigade de Matam

Localité **SEMME**
 Forage routier réalisé par l'ETAT
 Projet PSH
 Villages polarisés 1
 Date de création de l'ASUFOR Dec 2004
 Personnes ayant aidé à la création de l'ASUFOR
 Nombre de membres de l'ASUFOR 26
 Nombre d'hommes du Comité Directeur 16
 Nombre de femmes du Comité Directeur 10
 Nombre de membres du Bureau 9
 Nombre de femmes du Bureau 4
 Nombre d'hommes du Bureau 5

Localité **Ranérou**
 Forage réalisé par L'ETAT
 Projet HYDRAULIQUE AFRIQUE
 Villages polarisés 19
 Date de création de l'ASUFOR Nov. 2003
 Personnes ayant créées l'ASUFOR Brigade et Préfet Ranérou Ferlo
 Nombre de membres de l'ASUFOR
 Nombre d'hommes du Comité Directeur 4
 Nombre de femmes du Comité Directeur 14
 Nombre de membres du Bureau 31
 Nombre de femmes du Bureau 5
 Nombre d'hommes du Bureau 26

Localité **Orkodièré**
 Forage réalisé par CARITAS
 Projet UNICEF
 Villages polarisés 1
 Date de création de l'ASUFOR déc.-2003
 Personnes ayant aidé à la création de l'ASUFOR Brigade et Sous Préfet
 Nombre de membres de l'ASUFOR 22
 Nombre d'hommes du Comité Directeur 14
 Nombre de femmes du Comité Directeur 8
 Nombre de membres du Bureau 16
 Nombre de femmes du Bureau 8
 Nombre d'hommes du Bureau 8

Localité **Sinthiou Garba**
 Forage réalisé par CEAO 2 - BOAD
 Projet ETAT
 Villages polarisés 3
 Date de création de l'ASUFOR MARS 2004

Personnes ayant aidé à la création de l'ASUFOR Brigade

Nombre de membres de l'ASUFOR	12
Nombre d'hommes du Comité Directeur	8
Nombre de femmes du Comité Directeur	4
Nombre de membres du Bureau	9
Nombre de femmes du Bureau	4
Nombre d'hommes du Bureau	5

Localité **Oréfondé**

Forage réalisé par	SASIF
Projet	CEAO
Villages polarisés	3
Date de création de l'ASUFOR	MARS 2004
Personnes ayant aidé à la création de l'ASUFOR Brigade	
Nombre de membres de l'ASUFOR	19
Nombre d'hommes du Comité Directeur	12
Nombre de femmes du Comité Directeur	7
Nombre de membres du Bureau	9
Nombre de femmes du Bureau	4
Nombre d'hommes du Bureau	5

Localité **Démancané**

Forage réalisé par	
Projet	
Villages polarisés	
Date de création de l'ASUFOR	Mai/2004
Personnes ayant aidé à la création de l'ASUFOR	Brigade
Nombre de membres de l'ASUFOR	28
Nombre d'hommes du Comité Directeur	16
Nombre de femmes du Comité Directeur	12
Nombre de membres du Bureau	10
Nombre de femmes du Bureau	5
Nombre d'hommes du Bureau	5

Localité **OURO SIDY**

Forage réalisé par	BOAD
Projet	PSH
Villages polarisés	6
Date de création de l'ASUFOR	OCT. 2003
Personnes ayant aidé à la création de l'ASUFOR	Brigade
Nombre de membres de l'ASUFOR	21
Nombre d'hommes du Comité Directeur	18
Nombre de femmes du Comité Directeur	3
Nombre de membres du Bureau	10
Nombre de femmes du Bureau	3
Nombre d'hommes du Bureau	7

Localité **THIAGNAFF**
 Forage réalisé par SONAFOR
 Projet PSH
 Villages polarisés
 Date de création de l'ASUFOR nov.2004
 Personnes ayant aidé à la création de l'ASUFOR Brigade
 Nombre de membres de l'ASUFOR 16
 Nombre d'hommes du Comité Directeur 9
 Nombre de femmes du Comité Directeur 7
 Nombre de membres du Bureau 8
 Nombre de femmes du Bureau 4
 Nombre d'hommes du Bureau 4

Localité **DIAMEL**
 Forage réalisé par 1
 Projet ETAT
 Villages polarisés 1
 Date de création de l'ASUFOR NOV 04
 Personnes ayant aidé à la création de l'ASUFOR Brigade
 Nombre de membres de l'ASUFOR 18
 Nombre d'hommes du Comité Directeur 12
 Nombre de femmes du Comité Directeur 6
 Nombre de membres du Bureau 9
 Nombre de femmes du Bureau 3
 Nombre d'hommes du Bureau 6

Localité **NAOURE**
 Forage réalisé par H A
 Projet TP
 Villages polarisés 6
 Date de création de l'ASUFOR MARS 04
 Personnes ayant aidé à la création de l'ASUFOR Brigade
 Nombre de membres de l'ASUFOR 28
 Nombre d'hommes du Comité Directeur 26
 Nombre de femmes du Comité Directeur 2
 Nombre de membres du Bureau 12
 Nombre de femmes du Bureau 1
 Nombre d'hommes du Bureau 11

Localité **NABADJI CIVOL**
 Forage réalisé par SASIF
 Projet BOAD - PSH
 Villages polarisés 4
 Date de création de l'ASUFOR NOV 04
 Personnes ayant aidé à la création de l'ASUFOR Brigade